DEMANDES DE PROLONGATION DES DOCUMENTS D'IMMIGRATION

Les lois et les règlements sur l'immigration au Québec et au Canada peuvent changer sans préavis. Les informations officielles des sites gouvernementaux ont en tout temps priorité sur le contenu de ce document et de uqo.ca.

!!! Vous êtes responsable de f*aire vos demandes de prolongation dans les délais recommandés avant la date d'expiration de vos documents et* de faire les suivis nécessaires auprès du Bureau du registraire (BR) pour mettre à jour votre dossier.

Téléversez les documents demandés dans votre portail étudiant pour faire les suivis auprès du Bureau du registraire (BR). Prévoyez environ 5 jours ouvrables pour l'analyse de vos documents. Si après ce délai vous ne voyez pas de mise à jour, vous pouvez communiquer avec le BR.

L'UQO se réserve le droit d'exiger à tout moment l'original d'un document téléversé à des fins de contrôle.

Si vous avez des questions contactez le BR durant les heures d'ouverture ou par courriel à international@uqo.ca

CAQ : Référez-vous au site Internet du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) pour prendre connaissance des instructions, vérifier les délais de traitement des demandes et faire votre demande en ligne.

1) Faites votre demande de prolongation de CAQ en ligne et payez les frais. Notez que vous aurez un délai de 15 jours maximum pour soumettre au MIFI les documents demandés.
 *Généralement, si votre programme d'études actuel a mené à la délivrance de votre précédent CAQ, vous êtes concerné par une exemption et devrez cocher OUI à *Je présente une demande pour poursuivre mon programme d'études actuel dans le même établissement d'enseignement et au même niveau d'études*. (voir le tableau des exemptions)

2) Téléversez dans votre portail étudiant pour analyse par le BR :
 - **votre confirmation de paiement**
 - **le résumé de votre demande de service pour le CAQ**
 - **votre aide-mémoire personnalisé émis par le MIFI**

 Vous trouverez la confirmation de paiement sur la plateforme Arrima et la preuve de demande et votre aide-mémoire en vous connectant à votre dossier en ligne du MIFI.

3) Faites votre demande d'attestation auprès du BR avec le formulaire dûment rempli par courriel à registraire@uqo.ca pour obtenir les documents officiels[1] de l'UQO à fournir au MIFI. Indiquez sur votre formulaire que vous demandez les attestations pour votre demande de CAQ.

Si vous êtes une personne étudiante internationale (PEI) en rédaction de thèse ou de mémoire (programmes de type B), le BR indiquera la date de fin probable de votre programme dans les documents officiels qui vous seront remis.

4) Finalisez votre demande de CAQ en ligne en joignant vos documents numérisés (dossier complet).

5) **Dès sa réception**, téléversez votre CAQ ou toute autre réponse reçue de la part du MIFI pour analyse par le BR.

Permis d'études : Référez-vous au site Internet d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) pour prendre connaissance des instructions et vérifier les délais de traitement des demandes.

Assurez-vous d'avoir en main tous les documents à soumettre à IRCC **AVANT** de faire votre demande en ligne.

1) Faites la **demande** de vos documents officiels[2] de l'UQO au BR.

2) Faites votre demande de prolongation de permis d'études en ligne **AVANT sa date d'expiration** et payez les frais.

3) Téléversez **immédiatement** dans votre portail étudiant pour analyse par le BR :
 • **Votre reçu officiel de paiement émis par IRCC** et affichant votre nom, la date de la transaction et le montant payé. Cette preuve de paiement doit être datée d'avant la date d'expiration de votre permis d'études pour être considérée en lien avec votre demande de prolongation de permis d'études.
 • **La lettre de confirmation de réception de demande par IRCC** (document PDF « IMM5739 »). Consultez votre compte IRCC pour y accéder. Cette lettre doit être datée d'avant la date d'expiration de votre permis d'études pour que vous soyez considéré en « statut conservé » en territoire canadien, ce qui vous permettra de poursuivre vos études jusqu'à ce qu'une décision soit rendue par IRCC.

4) **Dès sa réception**, téléversez votre permis d'études ou toute autre réponse reçue de la part d'IRCC pour analyse par le BR.

[1] et [2] Votre dossier doit être en règle pour vous inscrire et obtenir des attestations officielles. Cela inclut avoir réglé tout solde à votre compte.

© Bureau du registraire – octobre 2026